

N° 465 • février 2006

D'après l'enquête de la Drees sur les modes de garde des enfants âgés de moins de 7 ans, les familles dont les parents exercent une activité professionnelle ont des choix de garde différenciés selon leur niveau de vie et leur contraintes de travail. Les contraintes d'horaires et de recours au temps partiel choisi, apparaissent en effet plus difficiles pour les mères de milieu modeste. Quand la mère travaille à temps complet, le temps de recours à une garde payante, entre 8h et 19h en semaine, augmente très nettement avec le niveau de vie du ménage, passant de 30 % pour les enfants non scolarisés de milieu modeste, à 70 % pour les plus aisés. Le mercredi en journée, comme le soir après l'école les différences portent à la fois sur des gardes rémunérées et sur les activités culturelles et sportives. Les parents des familles les plus modestes, et notamment les mères, assument quant à eux directement une grande partie du temps de garde, et ce même quand ils travaillent à temps plein.

La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles

Pour les familles ayant de jeunes enfants, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle apparaît souvent complexe. Aux obligations professionnelles des parents et au coût de la garde des enfants viennent s'ajouter d'autres contraintes (notamment horaires) liées à la personne ou à la structure qui assure la garde des enfants. L'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », réalisée par la Drees en 2002¹ (encadré 1), permet d'identifier sur une semaine type l'ensemble des intervenants qui s'occupent de l'enfant, et de reconstituer de façon très précise son « calendrier » de garde, y compris pour les périodes qu'il passe avec ses parents.

Cette étude, permet d'analyser les diverses solutions de garde auxquelles recouraient les parents d'enfants âgés de moins de 7 ans, au cours d'une période d'observation antérieure à la mise en place de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Sophie BRESSÉ*, avec la collaboration
de Bénédicte GALTIER**

* Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
Ministère de la santé et des solidarités — Drees

** CERCC

1. L'enquête ayant été réalisée en 2002, elle ne prend pas en compte les mesures adoptées dans le cadre de la Paje.

Leurs choix en la matière sont en partie conditionnés par les revenus dont ils disposent², et il est important d'identifier les différentes formes que prend la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des ménages (encadré 2).

Un peu plus de la moitié des mères d'enfants de moins de 7 ans exercent une activité professionnelle. Dans la mesure où cette étude cherche à appréhender les modalités de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, elle portera plus précisément sur les foyers au sein desquels la mère travaille³, sachant que le renoncement à une activité professionnelle est aussi, pour certaines femmes, une forme de conciliation par défaut (encadré 3). Si les contraintes des mères qui occupent un emploi sont plus ou moins fortes selon leur niveau de vie, les solutions de garde adoptées pour leurs enfants non scolarisés par les mères qui ne travaillent pas apparaissent elles aussi fortement contrastées socialement (encadré 4).

Les enfants dont la mère travaille sont-ils gardés par les mêmes personnes ou dans les mêmes structures lorsqu'ils vivent dans des ménages au niveau de vie plus ou moins élevé ? Les durées de garde par des personnes autres que leurs parents et par ces der-

niers eux-mêmes sont-elles plus ou moins importantes ? Quelles solutions de garde sont adoptées pour les enfants en bas âge qui ne vont pas à l'école et doivent être gardés toute la journée, et pour les enfants scolarisés, le soir après l'école et pendant la journée du mercredi ?

Les familles à faibles revenus : davantage de familles nombreuses et de familles monoparentales...

Pour réaliser cette étude, les ménages dans lesquels vivent les enfants enquêtés ont été répartis en quintiles de revenus (encadré 2). Leurs caractéristiques socioéconomiques varient fortement selon leur niveau de vie, impliquant de fortes disparités dans les solutions de garde adoptées. En moyenne, on compte un peu moins de deux enfants par famille enquêtée. Les familles nombreuses sont nettement plus représentées parmi les ménages à faibles revenus : dans les premier et deuxième quintiles, respectivement 41 % et 29 % des familles comptent au moins trois enfants, alors que ce n'est le cas que de 12 % à 17 % des familles dans les trois quintiles de niveaux de vie supérieurs. C'est aussi parmi les ménages les plus modestes (quintile 1) qu'on trouve la plus forte proportion de foyers mono-

parentaux⁴ : 24 % contre 10 % en moyenne, et 3 % parmi les ménages des quatrième et cinquième quintiles (tableau 1).

Le premier quintile concentre donc près de deux tiers de familles qui sont soit nombreuses soit monoparentales (contre un tiers pour l'ensemble des ménages enquêtés). Pour ces ménages du premier quintile, les revenus de transferts constituent d'ailleurs, en moyenne, près de 40 % du revenu disponible brut du ménage, alors que les revenus d'activité n'en représentent que la moitié. Dans les ménages des quatrième et cinquième quintiles, au contraire, la part des revenus de transferts est en moyenne respectivement de 6 % et 4 %, alors que la part des revenus d'activité représente 87 à 88 % de l'ensemble du revenu disponible (tableau 2).

... et moins souvent l'apport de deux salaires

Les revenus des familles sont bien sûr fortement liés à la situation des parents vis-à-vis de l'emploi, et notamment des mères. Ainsi un tiers des ménages du premier quintile sont sans emploi. Ils ne sont plus que 8 % dans ce cas dans le deuxième quintile et entre 2 % et 4 % dans les trois

2

E•1

L'enquête

« Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants »

L'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » a été menée en mai 2002, en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc). Son objectif général est de dresser un panorama complet des différentes solutions de garde adoptées par les parents pour répondre à leurs besoins dans ce domaine. Pour chaque enfant, on dispose donc d'un « calendrier » de garde extrêmement précis renseigné sur une semaine complète, qui permet de savoir qui assure la garde de l'enfant à chaque moment de la journée et pour combien de temps. Les parents ont parallèlement été interrogés sur leurs horaires et leurs conditions de travail, ainsi que sur le coût que représente la garde de leur(s) enfant(s), et leur degré de satisfaction par rapport au (x) mode(s) de garde(s) dont ils disposent.

L'enquête logement, menée par l'Insee en février 2002, a servi de base de sondage à cette enquête. Toutes les familles ayant eu un enfant né entre 1995 et début 2002 ont ainsi été sollicitées afin de décrire l'organisation précise qu'elles ont adoptée en matière de garde et d'accueil de leurs enfants. 3 343 ménages ont ainsi été interrogés, ce qui représente une information portant sur 4 782 enfants de 0 à 7 ans.

Pour notre étude, ont uniquement été retenus les ménages non complexes (c'est-à-dire composés des enfants et de leur(s) parents), et exclus les ménages hébergeant d'autres adultes (par exemple un grand-parent). Elle porte donc en définitif sur 3 141 ménages et 4 485 enfants âgés de 3 mois à 7 ans.

2. D'autres facteurs que le revenu disponible des ménages entrent évidemment en compte dans les choix de modes de garde des parents (tels que l'offre de garde disponible, les valeurs et principes éducatifs des parents...), cependant le coût du mode de garde est un élément important dans la décision de recourir à tel ou tel mode de garde, l'objet de l'étude est donc de se focaliser sur les différences observées selon le niveau de revenus des familles.

3. Seuls les enfants dont la mère occupe un emploi à temps complet seront pris en compte afin de neutraliser l'incidence du travail à temps partiel, par exemple dans l'analyse du temps de garde assuré par la mère ou les parents.

4. ALGAVA É, LE MINEZ S., BRESSÉ S., PLA A., 2005, « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », Drees, *Études et Résultats*, n°389.

quintiles de revenus supérieurs. À l'inverse, les ménages ne comptant que des parents en emploi (qu'ils soient monoparentaux ou composés des deux parents) représentent à peine un quart des ménages les plus modestes, contre les deux-tiers des ménages dans les deux quintiles les plus aisés (tableau 3).

Les pères d'enfants de moins de 7 ans vivant en couple⁵ ont un taux d'emploi proche de 90 %, à l'exception de ceux du premier quintile où seuls 71 % des pères occupent un emploi (et 14 % sont au chômage). Par ailleurs, les pères qui travaillent le font presque toujours à temps complet (dans 97 % des cas).

Au contraire, dans les ménages comptant au moins un enfant de moins de 7 ans, presque la moitié des mères de famille (46 %) n'exercent pas d'activité professionnelle. Environ 8 % sont au chômage, 28 % sont inactives et près de 10 % sont en congé parental. Leur taux d'emploi apparaît très fortement lié au niveau de vie du ménage et dépend beaucoup plus que dans le cas des pères de leur niveau de diplôme.

La présence d'enfants non scolarisés dans le ménage accentue encore ces écarts. Les mères de jeunes enfants, qui sont faiblement ou pas du tout qualifiées, renoncent en effet plus que les autres à exercer une activité professionnelle, à la suite d'un arbitrage financier entre le coût de la garde d'enfant et les revenus issus de leur activité, particulièrement lorsqu'elles ressentent aussi le désir de s'occuper elles-mêmes de leurs enfants⁶, et qu'elles exercent un métier peu valorisé⁷ (encadré 3).

Les contraintes de travail sont plus fortes et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle plus difficile pour les mères des ménages les plus modestes

Les difficultés de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle concernent bien sûr au premier chef les parents qui travaillent, et plus particulièrement ceux dont les horaires professionnels sont décalés par rapport

T • 01 nombre d'enfants et part des foyers monoparentaux selon le niveau de vie des ménages

en %

Niveau de vie des ménages	Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans les ménages			Proportion de foyers monoparentaux
	1	2	3 ou plus	
Quintile 1	27	32	41	24
Quintile 2	30	41	29	10
Quintile 3	39	46	15	7
Quintile 4	48	40	12	3
Quintile 5	42	41	17	3
Ensemble	37	40	23	10

Champ : ménages comptant au moins un enfant de moins de 7 ans
Source : enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Drees, 2002

T • 02 composition du revenu des ménages selon leur quintile de vie

en %

Composition du revenu des ménages	Quintile de niveau de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Part des revenus de transferts* dans le revenu disponible brut	39	18	10	6	4	15
Part des revenus d'activité** dans le revenu disponible brut	54	77	83	88	87	78
Part des autres revenus*** dans le revenu disponible brut	7	5	7	6	9	7
Total	100	100	100	100	100	100

* Par revenu de transfert, on entend les prestations sociales et familiales (dont allocations logement), le RMI, les pensions et la retraite.
** Par revenu d'activité, on entend le revenu issu des salaires et des primes, et les indemnités de chômage.
*** Les autres revenus se composent des revenus fonciers, des revenus de l'immobilier, des revenus non salariaux et des autres revenus
Champ : ménages comptant au moins un enfant de moins de 7 ans
Source : enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Drees, 2002

T • 03 situation des ménages par rapport à l'emploi selon leur niveau de vie

en %

Situation des parents par rapport à l'emploi	Quintile de niveau de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Ménages comptant deux parents actifs occupés ou un seul parent actif occupé	22	39	57	65	66	50
Ménages ne comptant aucun actif occupé	34	8	4	3	2	10
Ménages comptant deux parents dont un seul est actif occupé	44	53	39	32	32	40
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : ménages comptant au moins un enfant de moins de 7 ans
Source : enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Drees, 2002

5. Les pères de familles monoparentales, environ une dizaine dans notre échantillon, ont été exclus de l'analyse.

6. Cf. MÉDA D., WIERINK M., SIMON M.-O., 2003, « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », Premières Informations et Premières Synthèses, n° 29.2, juillet, Dares.

7. Voir l'étude qualitative réalisée auprès d'un échantillon de femmes ayant interrompu partiellement ou totalement leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants présentée in GOSSET-CONNAN S., 2004, « Les usages des bénéficiaires de l'APE attribuée pour le deuxième enfant », Recherches et Prévisions, n° 75, mars, Cnaf. Souvent les mères qui se sont arrêtées de travailler pour s'occuper de leurs enfants, et qui avaient une activité peu valorisée, considèrent comme plus intéressant et plus valorisant d'être mère au foyer et de se consacrer à l'éducation et l'éveil de leurs enfants.

aux heures d'ouverture des structures d'accueil ou les horaires des intervenants rémunérés qui assurent la garde des jeunes enfants. Les contraintes de travail des mères et celles liées aux modes de garde des enfants de moins de 7 ans pèsent ainsi sur les choix de garde que les familles où la mère travaille sont amenées à faire (soit 54 % d'entre elles). Sans surprise, ce degré de contrainte varie assez fortement en fonction du niveau de vie des ménages considérés, non seulement parce que le coût de garde des enfants est mieux supporté par les familles plus aisées, mais aussi parce qu'il semble que les contraintes de travail des mères au niveau de vie plus élevé soient moins prégnantes que pour celles aux revenus plus modestes. Les besoins liés à la garde des jeunes enfants (ceux qui ne sont pas scolarisés d'une part, et ceux qui le sont d'autre part) trouvent

ainsi des réponses encore plus différenciées socialement lorsque la mère occupe un emploi que lorsqu'elle ne travaille pas (encadré 4).

■ Le temps partiel choisi, notamment le mercredi, bénéficie surtout aux mères aisées

Un peu moins de quatre mères d'enfants de moins de 7 ans sur dix qui travaillent sont à temps partiel et il s'agit d'un choix pour près de 80 % d'entre elles. En revanche, à peine 3 % des pères actifs occupés travaillent à temps partiel⁸. Les mères de famille de milieux plus modestes travaillent un peu plus souvent à temps partiel que les autres : dans les deux premiers quintiles de niveau de vie, 48 % des mères qui occupent un emploi sont à temps partiel, contre respectivement 29 % et 35 % d'entre

elles dans les quatrième et cinquième quintiles⁹. En revanche, moins le niveau de vie du ménage est élevé, moins le temps partiel de la mère résulte d'un choix. Ainsi, le temps partiel subi concerne 39 % des mères de milieu modeste (quintile 1 et 2), contre 26 % des mères du troisième quintile de niveau de vie, 12 % de celles du quatrième, et seulement 2 % des mères les plus aisées.

Lorsqu'il est choisi, le travail à temps partiel des mères apparaît comme un moyen permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. Quel que soit leur niveau de vie, les mères qui travaillent volontairement à temps partiel déclarent presque toutes (à 95 %) avoir fait ce choix au moins en partie pour s'occuper de leurs enfants et 41 % des mères ayant au moins un enfant non scolarisé sont à temps partiel dans le cadre

E•2

L'approche du niveau de vie des ménages dans l'étude

Cette étude s'intéresse aux différentes solutions de garde retenues par les familles pour leurs enfants de moins de 7 ans selon leur niveau de vie. Le revenu par unité de consommation a ainsi été calculé, de façon à obtenir le niveau de vie de chacun des ménages dans lesquels vivent les 4 485 enfants retenus pour l'étude. Les ménages ont ensuite été répartis en cinq quintiles de niveaux de vie, comprenant chacun le même nombre de ménages. Les enfants considérés dans l'étude comme issus des milieux les plus modestes sont ceux qui vivent dans les ménages classés dans le premier quintile. En effet, compte tenu de la faiblesse des effectifs dans le bas de la distribution des niveaux de vie, il n'a pas été possible d'isoler les enfants vivant dans des familles pauvres au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire dont le niveau de vie est inférieur à 50 % (définition la plus fréquemment retenue en France) ou à 60 % de la médiane (approche européenne). La répartition de la population en déciles s'est heurtée au même problème d'insuffisance des effectifs.

Au fil de l'étude, l'analyse se concentre sur différentes sous-populations (les enfants dont la mère travaille à temps complet, ceux dont la mère ne travaille pas...), tout en conservant la même répartition des niveaux de vie établie initialement. Le tableau présenté ici permet de connaître la part de chaque catégorie d'enfants dans les différents quintiles de revenus. Ainsi, par exemple, 51,1 % des enfants de moins de 7 ans ont une mère qui ne travaille pas. Ceux d'entre eux qui vivent dans des ménages du premier quintile représentent 17,42 % de l'ensemble des enfants, alors que ceux qui vivent dans les ménages les plus favorisés financièrement (quintile 5) n'en représentent que 6 % (tableau).

en %

Catégories étudiées dans l'étude	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Ensemble
Ensemble des enfants	22,39	20,82	19,46	18,28	19,05	100,00
Enfants dont la mère ne travaille pas	17,42	12,65	8,20	6,75	6,08	51,10
Enfants non scolarisés dont la mère ne travaille pas	7,63	5,66	3,77	3,18	2,47	22,71
Enfants non scolarisés dont la mère travaille à temps complet	0,74	1,45	2,45	3,55	3,28	11,47
Enfants scolarisés dont la mère travaille à temps complet	1,55	2,76	4,22	4,23	4,60	17,36

Lecture : 22,4 % des enfants de moins de 7 ans de l'échantillon retenu pour l'étude vivent dans des ménages du premier quintile, mais ceux d'entre eux qui ne sont pas scolarisés et ont une mère qui travaille à temps complet ne représentent que 0,74 % de l'ensemble. Globalement, les enfants non scolarisés dont la mère travaille à temps complet représentent 11,47 % de l'ensemble.

Champ : Enfants de moins de 7 ans vivant dans des ménages non complexes
Source : Enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Drees, 2002

8. Ce constat ne diffère pas de celui observé pour l'ensemble des salariés : le taux de temps partiel n'est que de 5 % chez les hommes en 2002 (année de l'enquête Modes de garde). En revanche, le taux de temps partiel chez les mères d'enfants de moins de 7 ans (quasiment 40 %) excède de 10 points celui de l'ensemble des salariées (près de 30 %).

9. Soulignons que l'emploi à temps partiel est en partie responsable du faible niveau de vie dans les deux premiers quintiles.

d'un congé parental. En outre, la moitié des femmes à temps partiel choisit de ne pas travailler, par exemple, jamais le mercredi, alors que ce n'est le cas que du quart de celles dont le travail à temps partiel est subi. Plus le niveau de vie des ménages est élevé, plus les mères qui occupent un emploi à temps partiel ont aussi tendance à ne jamais travailler le mercredi (26 % des mères dans le premier quintile, contre 57 % dans le cinquième) [tableau 4]. Au contraire, moins le niveau de vie des ménages est élevé, moins les mères peuvent utiliser le travail à temps partiel comme un moyen de concilier leurs vies familiale et professionnelle.

E•3

Le renoncement des mères à leur activité professionnelle : une forme de conciliation par « défaut »

Globalement, 46 % des mères d'enfants de moins de 7 ans ne travaillent pas, et c'est le cas de 53 %, soit la majorité, des mères d'enfants non scolarisés. À peine un cinquième des mères les plus modestes ayant au moins un enfant qui ne va pas à l'école exerce une activité professionnelle, contre 70 % des mères les plus aisées. Ces femmes n'ont cependant pas toujours été absentes du marché de l'emploi. La très grande majorité d'entre elles (89 %) ont déjà travaillé par le passé : c'est le cas de 98 % des mères vivant dans les ménages les plus favorisés financièrement (quintile 4 et 5), et de 93 % des mères des deuxième et troisième quintiles. En revanche, un quart de celles qui vivent dans les ménages les plus modestes (quintile 1) n'ont jamais travaillé, ce qui peut en partie s'expliquer par un effet d'âge à la maternité : l'âge médian à la première naissance des mères modestes qui n'ont jamais travaillé auparavant est ainsi de 21 ans, contre 26 ans pour les femmes qui ont déjà travaillé.

Lorsque les mères de jeunes enfants sont faiblement ou pas du tout qualifiées, elles ont de fortes chances de renoncer à l'exercice d'une activité professionnelle, à la suite d'un arbitrage financier entre le coût de la garde et les revenus issus de leur activité, particulièrement si elles ressentent par ailleurs le désir de s'occuper elles-mêmes de leurs enfants¹, et si elles exercent un métier peu valorisé². Dans la quasi-totalité des cas, même si le père est lui aussi faiblement qualifié, c'est la mère qui renonce alors à travailler.

Lorsqu'on modélise la probabilité des mères de ne pas travailler, en testant l'influence de leur niveau de vie, de leur nombre d'enfants, de la présence dans leur foyer d'enfants d'âge préscolaire, du fait qu'elles ont ou non un conjoint, et de leur âge à la naissance de leur premier enfant, on observe comme attendu que, toutes choses égales par ailleurs, le niveau de vie du ménage dans lequel vit la mère joue un rôle important, particulièrement pour les niveaux de vie les plus faibles. Par rapport aux mères du troisième quintile, celles du deuxième quintile voient ainsi leur probabilité de travailler à peu près divisée par deux, et celles du premier quintile par quatre, alors qu'à l'inverse, les mères des quatrième et cinquième quintiles ont des probabilités d'occuper un emploi respectivement plus élevées de 18 % et 34 %. Les caractéristiques familiales du foyer influent aussi fortement sur la probabilité des mères d'exercer ou non une activité professionnelle. Ainsi, plus le nombre d'enfants de moins de 18 ans présents dans le ménage est important, plus la probabilité des mères (ayant au moins un enfant de moins de 7 ans) d'occuper un emploi est faible : à caractéristiques égales, par rapport aux femmes qui n'ont qu'un enfant, celles qui en ont deux ont à peu près deux fois moins de chances d'exercer une activité professionnelle, et les mères de famille nombreuse (trois enfants ou plus) environ trois fois moins de chances. De même, les femmes qui comptent dans leur foyer au moins un enfant d'âge préscolaire voient leur probabilité d'occuper un emploi diminuer de 55 %. Par rapport aux mères qui vivent en couple, les mères de familles monoparentales voient en revanche leur probabilité d'exercer une activité professionnelle augmenter de 50 % : lorsque le ménage ne peut compter que sur un seul revenu, et quand bien même elles préféreraient garder leurs enfants elles-mêmes, les mères ont en effet moins le choix de renoncer ou non à travailler. Toujours à caractéristiques égales, l'âge de la mère à la première naissance joue aussi un rôle important : si les mères ayant eu leur premier enfant entre 24 et 29 ans ont une probabilité d'occuper un emploi sensiblement identique à celles qui l'ont eu entre 30 et 39 ans, celles qui ont eu leur premier enfant soit très jeunes, soit à un âge déjà relativement avancé ont, par rapport à ces dernières, une probabilité d'occuper un emploi diminuée d'environ un tiers. Pour les mères qui ont eu leur premier enfant très jeunes, la faible probabilité d'occuper un emploi est liée à la faiblesse de leur niveau de qualification : plus de 70 % d'entre elles ont ainsi un niveau de diplôme inférieur ou égal à un CAP.

1. Op. cit. MÉDA D., WIERINK M., SIMON M.-O., 2003.
2. Op. cit. GOSSET-CONNAN S., 2004.

T
•04
proportions, parmi les mères
qui travaillent à temps partiel,
de celles qui travaillent le mercredi
en %

niveau de vie du ménage	Parmi les mères à temps partiel	
	La mère travaille habituellement au moins une 1/2 journée le mercredi	La mère ne travaille jamais le mercredi
Quintile 1	58	26
Quintile 2	43	36
Quintile 3	39	40
Quintile 4	29	56
Quintile 5	22	57

Champ : mères occupant un emploi à temps partiel et ayant au moins un enfant de moins de 7 ans
Source : enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Drees, 2002

T
•05
proportions de mères travaillant
les samedis et dimanches
selon le niveau de vie
en %

niveau de vie du ménage	La mère travaille habituellement au moins une 1/2 journée le samedi	La mère ne travaille jamais le dimanche
	Quintile 1	31
Quintile 2	28	9
Quintile 3	25	4
Quintile 4	17	5
Quintile 5	13	2

Champ : mères occupant un emploi et ayant au moins un enfant de moins de 7 ans
Source : enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Drees, 2002

La garde des enfants non scolarisés dont la mère ne travaille pas : également des différences selon le niveau de vie des familles

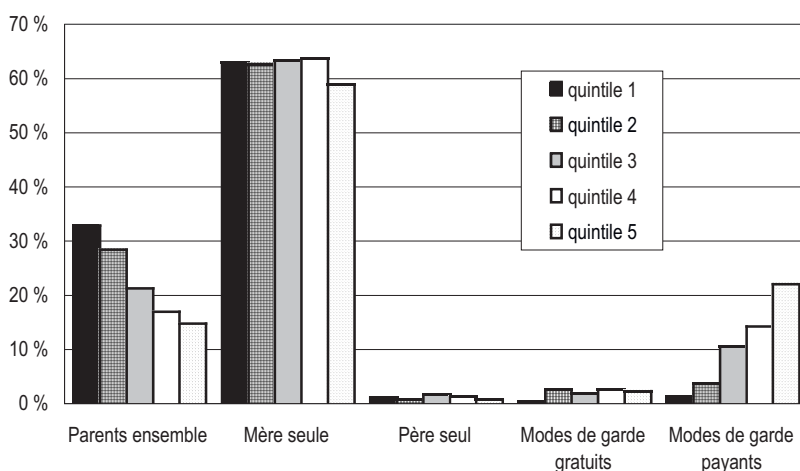
Le problème de la garde des enfants non scolarisés ne se pose évidemment pas de la même façon pour les mères qui n'exercent pas d'activité professionnelle (au chômage, inactives, ou en congé parental). Globalement, 56 % des enfants non scolarisés ont une mère qui ne travaille pas, mais c'est le cas d'un peu plus de 80 % de ceux qui sont issus des ménages les plus modestes (quintile 1), contre un tiers des enfants les plus favorisés (quintile 5). Lorsqu'elles n'ont pas d'activité professionnelle, les mères assurent la garde de leurs enfants pendant la majeure partie de la journée en semaine, mais elles n'assurent et n'organisent pas cette garde de la même façon selon le niveau de vie du ménage auquel elles appartiennent.

Du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures, près des trois-quarts des enfants issus des ménages les plus modestes sont gardés exclusivement par leur mère ou leurs deux parents durant cette période, alors que ce n'est le cas que de 36 % des enfants issus des ménages les plus favorisés. Cette différence est sans doute en partie liée au nombre d'enfants présents dans le foyer. En effet, parmi les foyers les plus modestes, comptant au moins un enfant non scolarisé et dont la mère n'a pas d'activité professionnelle, près de la moitié (45 %) comptent au moins trois enfants de moins de 18 ans, alors que ce n'est le cas que dans un quart des foyers aisés (quintile 4 et 5).

Près du quart de ces enfants sont gardés au moins une fois dans la semaine (du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures) par une personne rémunérée ou une structure d'accueil collectif payante (travailleuse familiale, assistante maternelle agréée, nourrice non agréée, garde à domicile, jeune fille au pair ou baby-sitter, crèche collective, crèche d'entreprise, crèche parentale, crèche familiale, halte-garderie, jardin d'enfants...). Mais ce recours à un mode de garde payant alors que la mère n'exerce pas d'activité professionnelle est très nettement corrélé avec le niveau de vie des familles : il concerne respectivement 8 % et 13 % des enfants non scolarisés issus des foyers modestes (quintiles 1 et 2), 34 % et 39 % des enfants des troisième et quatrième quintiles, et 57 % des enfants les plus favorisés financièrement. Le coût de la garde explique bien sûr en grande partie cette différence de comportement.

Parmi les enfants non scolarisés dont la mère n'occupe pas d'emploi, en moyenne ce sont ceux des ménages les plus modestes qui passent le plus de temps avec leurs parents durant la semaine, entre 8 heures et 19 heures : ils sont ainsi gardés par ces derniers durant 98 % du temps, alors que les enfants des foyers les plus aisés le sont seulement pendant 75 % du temps considéré. Ces différences sont essentiellement liées au temps que consacrent en même temps les deux parents à la garde des enfants : un tiers du temps considéré dans les foyers les plus modestes contre 15 % du temps dans les foyers les plus aisés. Les durées moyennes de garde assurées par les pères seuls sont très faibles quel que soit leur niveau de vie (entre 1 % et 2 % du temps), et celles des mères sont très similaires, bien qu'à des niveaux élevés puisqu'elles ne travaillent pas : entre 63 % et 64 % du temps dans les quatre premiers quintiles et 59 % du temps pour les mères les plus favorisées. Le temps de garde moyen assuré par des intervenants informels est extrêmement faible (entre 1 % et 3 % du temps considéré) dans tous les foyers ; en revanche, la durée moyenne de garde assurée par des intervenants rémunérés augmente fortement avec le revenu des ménages : elle passe de 1 % du temps considéré pour les enfants des foyers les plus modestes à près d'un quart du temps pour les enfants des milieux les plus aisés, ce qui correspond à une prise en charge moyenne d'environ 2 heures et demie par jour par un mode d'accueil payant (graphique).

durées moyennes de garde de chaque intervenant du lundi au vendredi de 8h à 19h pour les enfants non scolarisés dont la mère ne travaille pas, selon le quintile de niveau de vie



Source : enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Drees, 2002

■ **Des contraintes d'horaires plus difficiles à aménager pour les mères de milieu modeste**

Les mères des ménages les plus modestes sont aussi celles qui ont davantage de contraintes au niveau des jours travaillés dans la semaine et sont notamment nettement plus nombreuses, proportionnellement, à travailler le week-end. 31 % des mères les plus modestes (quintile 1) travaillent habituellement au moins une demi-journée le samedi, contre 13 % des mères les plus aisées (quintile 5) ; de même, 14 % des premières travaillent habituellement au moins une demi-journée le dimanche, soit une proportion sept fois supérieure à celle observée pour les mères du cinquième quintile (2 %) [tableau 5]. Ce type de contrainte peut rendre la conciliation encore plus difficile lorsque le conjoint est dans le même cas, ou au contraire plus aisée quand le père est présent pendant que la mère travaille. Dans tous les cas, la réunion habituelle de la famille le week-end est rendue plus difficile.

La régularité des horaires de travail des mères et leur capacité à les adapter à leur vie familiale sont aussi deux éléments importants de conciliation qui apparaissent relativement différenciés selon le niveau de vie des ménages. Parmi les mères les plus modestes (quintile 1), 54 % ont globalement les mêmes horaires tous les jours, contre 70 % de celles du cinquième quintile. Par ailleurs, dans les quatre premiers quintiles, environ 40 % (39 % à 43 %) des mères déclarent que le fait d'avoir des enfants influe sur le choix de leur horaire de début d'activité, alors que c'est le cas de presque six mères sur dix parmi celles du cinquième quintile. 55 % de ces dernières indiquent en outre que le fait d'avoir des enfants influe sur le choix de leur horaire de fin d'activité, contre 35 % des mères de famille modestes.

La garde des enfants non scolarisés dont la mère travaille à temps complet

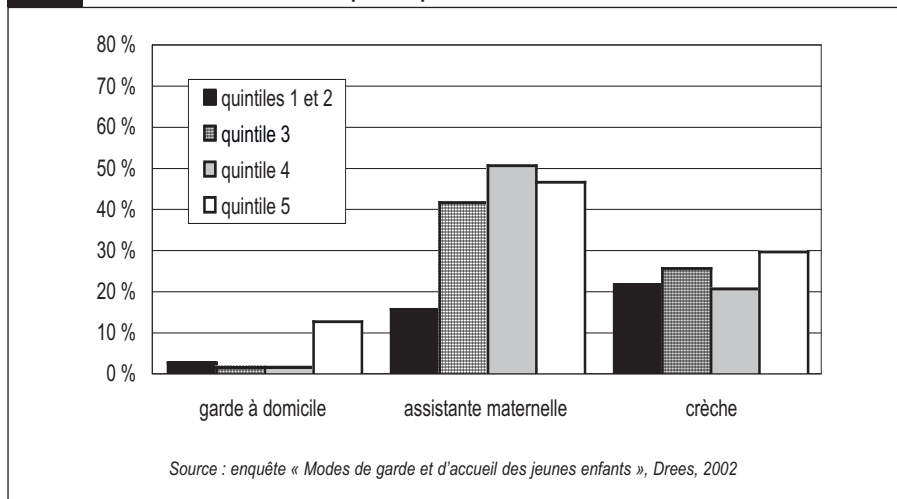
C'est surtout avant les trois ans de l'enfant que la question du choix du mode de garde se pose avec le plus d'acuité pour les parents qui travaillent. En effet avant qu'ils ne soient scolarisés, les enfants doivent être gardés toute la journée, alors que passé leur troisième anniversaire, la majorité d'entre eux vont à l'école maternelle. Pour autant, le recours à un mode de garde demeure généralement nécessaire pour ces derniers, du moins lorsque les parents occupent tous deux un emploi (car les horaires de l'école coïncident rarement avec les horaires de travail des parents), mais pour des périodes de temps plus courtes. Dans les deux cas, seules les situations des enfants dont la mère travaille à temps complet sont examinées ici, de façon à ce que les durées de garde moyennes des différents intervenants sur une semaine type puissent être directement comparées, dans un premier temps pour les enfants non scolarisés.

■ **Les modes de garde des jeunes enfants diffèrent fortement selon le niveau de vie des parents**

Les modes de garde adoptés pour les enfants en bas âge diffèrent en fonction des revenus. Le recours à

une garde à domicile qui est le plus onéreux, que la garde soit exclusive ou partagée, concerne essentiellement les familles les plus aisées. Le taux de recours à une garde à domicile oscille ainsi entre 2 % et 3 % pour les quatre premiers quintiles, et atteint un peu plus de 13 % pour les enfants du cinquième quintile (et même 19 % pour les enfants du dixième décile). Le recours à une assistante maternelle est aussi plus utilisé par les ménages aisés, mais de façon moins contrastée que dans le cas de la garde à domicile. Il concerne ainsi 16 % des enfants de milieu modeste (quintiles 1 et 2), 42 % des jeunes enfants dans le troisième quintile, 51 % dans le quatrième et enfin 47 % dans le cinquième. Passé un certain seuil de niveau de vie, près de la moitié des enfants sont donc gardés par une assistante maternelle. Le recours à la crèche semble en revanche moins en rapport avec le niveau de vie des familles. Globalement, un quart des enfants sont accueillis en crèche. Là encore, c'est parmi les enfants des milieux aisés que le recours à ce mode de garde est le plus fréquent (30 %), mais il est par contre assez proche dans les autres quintiles de niveau de vie (22 %, 26 % et 21 % respectivement pour les enfants des deux premiers quintiles réunis, ceux du troisième et ceux du quatrième quintile) [graphique 1].

G • 01 **taux de recours à une garde à domicile, une assistante maternelle ou la crèche, selon le niveau de vie du ménage, pour les enfants non scolarisés dont la mère travaille à temps complet**



10. On parlera dans ce cas de modes de gardes gratuits, assurés par des intervenants informels.

■ Le recours à un mode de garde rémunéré pour 56 % des enfants de famille modeste et pour 91 % de ceux des familles les plus aisées

En moyenne, près de 80 % des jeunes enfants non scolarisés sont pris en charge au moins une fois dans la semaine par un mode d'accueil formel rémunéré (à savoir une assistante maternelle, une nourrice à domicile, la crèche, le jardin d'enfants, la halte-garderie...) et pour une durée moyenne de 36 heures par semaine, soit un peu plus de 7 heures par jour (du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures). La proportion d'enfants gardés par une personne rémunérée ou une structure d'accueil payante varie cependant très fortement selon le niveau de vie des ménages : elle passe de 56 % pour les enfants de familles modestes (quintiles 1 et 2) à 79 %, 81 % et 91 % respectivement pour les enfants des trois quintiles supérieurs (tableau 6).

Le recours à des membres de l'entourage familial (le plus souvent les grands-parents), des voisins ou des amis concerne par ailleurs près d'un tiers d'entre eux¹⁰, mais dans ce cas pour des durées plus courtes. Alors que les intervenants rémunérés assurent généralement la garde des jeunes enfants toute la journée, les intervenants informels ne les gardent que 19 heures en moyenne par semaine, soit à peine 4 heures par jour (du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures). Ce type de recours est surtout utilisé par les ménages modestes, et concerne 43 % des enfants des deux premiers quintiles, contre 17 % de ceux qui vivent dans les ménages les plus aisés. Le recours exclusif à une solution de garde informelle durant la semaine concerne en outre le quart des enfants des ménages modestes, contre à peine 5 % des enfants des ménages les plus aisés (tableau 6).

■ Les enfants de familles modestes dont les parents travaillent sont néanmoins gardés par ceux-ci pendant une partie importante de la journée

Du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures (graphique 2), la durée moyenne de garde assurée par des intervenants informels décroît donc à mesure que le niveau de vie des ménages augmente. Ils prennent ainsi en charge l'enfant pendant 15 % du temps considéré dans les deux premiers quintiles, contre 5 % dans le cinquième. À l'inverse, la durée de garde assurée par des intervenants rémunérés augmente très fortement avec le niveau de revenu, les enfants de familles modestes (quintiles 1 et 2) étant alors pris en charge pendant un tiers du temps durant la semaine, contre 70 % du temps considéré pour ceux des familles les plus aisées.

Par ailleurs, bien que la mère (et le père dans la plupart des cas) travaille à temps complet, les parents des foyers modestes sont nettement plus impliqués que les autres dans la garde de leurs enfants au cours de la journée. Dans les ménages des deux premiers quintiles, les parents assurent eux-mêmes la moitié du temps de garde considéré, soit le double du temps de prise en charge assurée par les parents les plus aisés. Les parents des foyers modestes organisent en effet probablement leur temps de travail de façon à assurer eux-mêmes la plus grande part du temps de garde pendant la journée, et ainsi en minimiser le coût. Ils sont en outre plus souvent concernés par des horaires de travail atypiques ou décalés, ou par des périodes de travail le week-end. Les périodes de travail de chacun des parents peuvent alors se trouver en décalage avec les horaires « classiques », mais aussi avec les horaires du conjoint. Ces situations qui, *a priori*, ne favorisent pas la conciliation entre vie familiale, vie personnelle et vie professionnelle, permettent sans doute à certains parents de se relayer pour prendre en charge leurs enfants dans la journée tout en travaillant à temps plein.

T
• 06

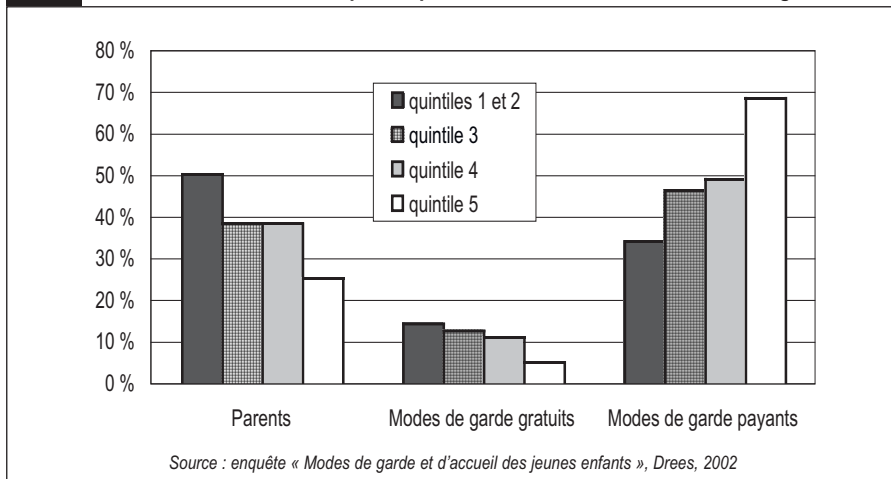
taux de recours à un mode de garde payant ou informel du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures, pour les enfants non scolarisés dont la mère travaille à temps complet, selon le niveau de vie des ménages en %

	Quintiles 1 et 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Ensemble
Recours à un mode de garde payant	56	79	81	91	79
Recours à un mode de garde informel	43	35	34	17	31
Recours à un mode de garde payant uniquement	37	62	62	78	62
Recours à un mode de garde informel uniquement	23	18	14	5	14
Aucun mode de garde, ni payant ni informel	20	3	4	4	7

Champ : enfants de moins de 7 ans non scolarisés dont la mère travaille à temps complet
Source : enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Drees, 2002

G
• 02

durées moyennes de garde par les différents intervenants du lundi au vendredi entre 8h et 19h pour les enfants non scolarisés dont la mère travaille à temps complet, selon le niveau de vie des ménages



Cette hypothèse se trouve confirmée par l'analyse des durées de garde moyennes pour ces mêmes enfants pendant le week-end et les périodes nocturnes (du lundi au vendredi entre 19 heures et 8 heures le lendemain matin), périodes durant lesquelles la garde de l'enfant est généralement assurée par les deux parents (graphique 3). En effet, les enfants des ménages modestes (quintiles 1 et 2) ne sont gardés la nuit et le week-end que pendant 75 % du temps par leurs deux parents en même temps, contre 85 % pour les enfants des quatrième et cinquième quintiles. À l'inverse, ils sont gardés par un seul de leurs parents (le père ou la mère) pendant 23 % du temps, contre 13 % du temps considéré pour les enfants les plus aisés.

Les temps de garde des enfants scolarisés dont la mère travaille à temps partiel

Le problème de la garde des enfants scolarisés de moins de 7 ans se pose les jours de semaine entre le moment où l'école se termine (c'est-à-dire le plus souvent à 16 heures 30) et le retour du travail des parents, et le mercredi toute la journée (seuls 6 % des enfants ont classe le mercredi). Afin de rendre les situations de ces enfants comparables entre elles, seul le cas des enfants dont la mère travaille à temps complet et qui ne fréquentent pas l'école le mercredi est examiné ici.

Le mercredi, des différences qui portent sur les gardes payantes et les activités culturelles et sportives

Quel que soit le niveau de vie des familles, les enfants sont gardés par leurs parents en moyenne la moitié du temps le mercredi entre 8 heures et 19 heures, et jusqu'à 63 % dans les foyers les plus modestes (premier quintile). La durée de garde assurée par le père seul est limitée, oscillant selon les quintiles entre 6 % et 10 % du temps considéré. Les mères assurent donc, seules ou en compagnie de leur conjoint, la garde de leurs enfants le mercredi pendant 43 % (dans le cinquième quintile) à 53 % du temps

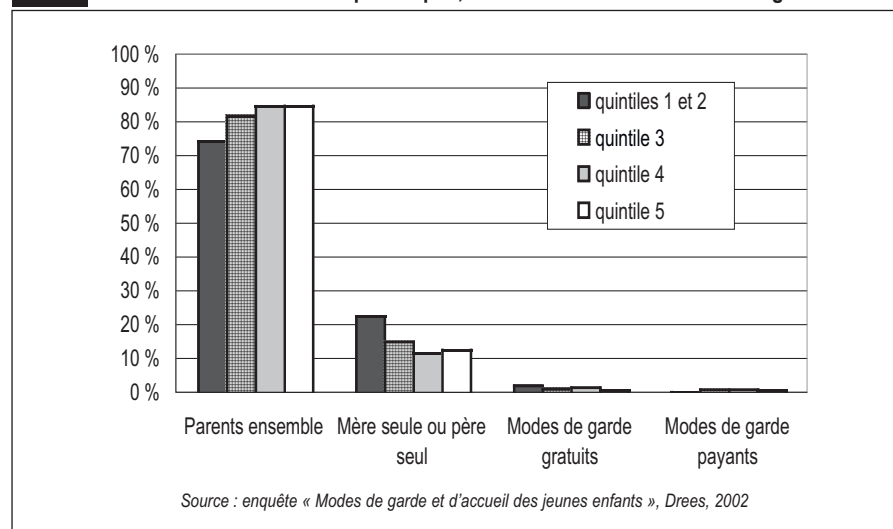
(dans le premier). Comme précédemment, les horaires de travail atypiques ou décalés, les arrangements mis en place entre les deux parents et par chacun d'eux dans le cadre de leur activité professionnelle expliquent sans doute en partie cette très forte implication des parents, notamment des mères, pour s'occuper de leurs enfants le mercredi. Le temps de garde moyen assuré par des intervenants informels (grands-parents, amis, voisins...) ne semble pas lié de façon univoque au revenu des ménages : il oscille entre 12 % et 20 % du temps considéré, et n'est pas beaucoup plus important dans les foyers les plus modestes que dans les foyers les plus aisés. À l'inverse, le temps moyen de garde payante apparaît très nettement lié au niveau de vie des familles. Il atteint à peine 6 % du temps considéré pour les enfants des milieux les plus modestes, contre 21 % pour les plus aisés. Le constat est le même pour le temps passé dans un centre d'activités culturelles et sportives (au sein duquel l'enfant pratique un sport ou une activité payants), même s'il ne représente qu'une faible part du temps considéré : 1 % à 4 % en moyenne (respectivement pour les premier et cinquième quintiles). En revanche, le centre de loisir (qui propose un service de garderie dont le prix, généralement

modique, est déterminé en fonction des revenus des parents) assure la garde de l'enfant pendant 8 % à 14 % du temps considéré selon les niveaux de vie, sans différence majeure en fonction du revenu des ménages (graphique 4).

Le soir après l'école, des gardes payantes plus fréquentes pour les enfants des milieux aisés avec un relais plus tardif par leurs parents

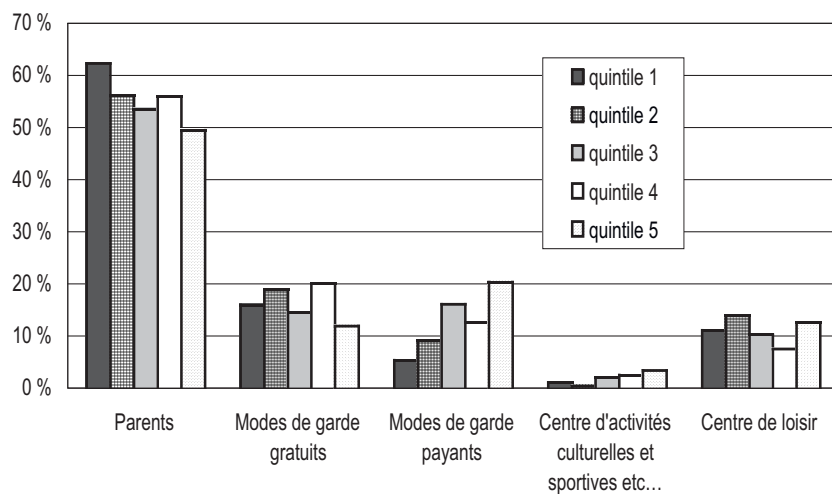
Les temps moyens de garde des enfants de moins de 7 ans le soir après l'école apparaissent en revanche beaucoup plus contrastés et liés au niveau de vie des ménages que ceux du mercredi. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, entre 16 heures 30 et 19 heures 30, les enfants sont majoritairement gardés par leurs parents, mais nettement moins dans les foyers les plus aisés que dans tous les autres. Les parents n'assurent cette garde que pendant 55 % du temps considéré dans le cinquième quintile, contre 69 % à 75 % du temps dans les quatre autres. Cette situation est probablement liée aux horaires de travail plus tardifs des parents les plus aisés, souvent cadres. Cette différenciation est aussi très nette pour ce qui concerne les gardes payantes. Les enfants du cinquième quintile sont ainsi pris en charge à titre onéreux pendant en moyenne 24 % du

G • 03 durées moyennes de garde des différents intervenants le week-end et la nuit en semaine (de 19h à 8h) pour les enfants non scolarisés dont la mère travaille à temps complet, selon le niveau de vie des ménages



G
•04

durées moyennes de garde des différents intervenants le mercredi entre 8 heures et 19 heures, pour les enfants scolarisés dont la mère travaille à temps complet, selon le niveau de vie des ménages



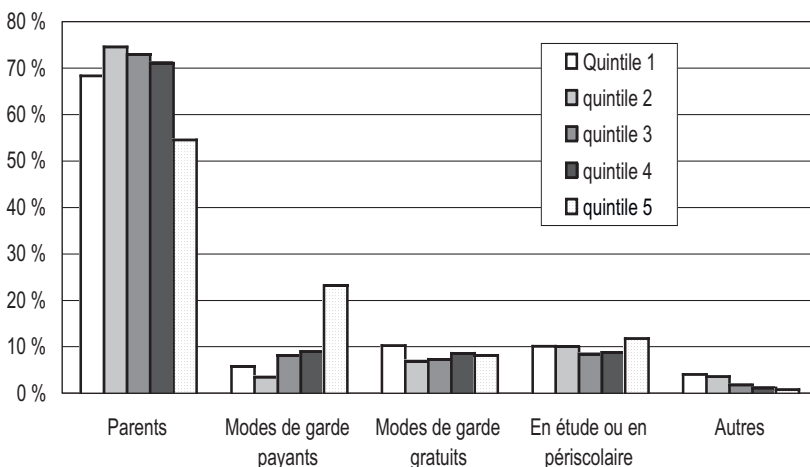
Source : enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Drees, 2002

temps considéré, contre 6 % à 9 % du temps pour les enfants des autres quintiles. En revanche, les intervenants informels assurent des volumes de garde très similaires quel que soit le niveau de vie des ménages : entre 7 % et 11 % en moyenne du temps considéré. Il en va de même pour l'étude après la classe ou la garderie périscolaire qui accueillent les enfants après l'école en moyenne pendant 9 % à 12 % du temps (graphique 5).

En conclusion, les solutions de garde auxquelles recourent les familles pour leurs jeunes enfants apparaissent nettement différenciées selon le niveau de vie des ménages. Les familles les plus contraintes financièrement étant aussi celles qui le sont davantage au niveau professionnel, il résulte de ce cumul une différenciation des modes de garde qui est encore plus marquée lorsque la mère exerce une activité professionnelle. Les parents les plus favorisés, qui gardent eux-mêmes leurs enfants une bonne partie du temps, se font aussi seconder, pour des durées non négligeables, par des intervenants rémunérés, que leurs enfants soient scolarisés ou non. Au contraire, les parents des familles les plus modestes, pour les mêmes situations, « s'arrangent » pour garder eux-mêmes leurs enfants pendant la plus grande partie du temps, secondés par des intervenants informels pour des durées qui restent limitées. Globalement, dans l'ensemble des foyers comptant de jeunes enfants, l'implication des mères dans la garde des enfants, y compris de celles qui travaillent à temps complet, apparaît quantitativement très importante, et là encore davantage dans les foyers modestes que dans les foyers financièrement les plus favorisés. ●

G
•05

durées moyennes de garde des différents intervenants du lundi au vendredi, le soir après l'école, entre 16h30 et 19h30 pour les enfants scolarisés dont la mère travaille à temps complet, selon le niveau de vie des ménages



Source : enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Drees, 2002

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités
11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet : www.sante.gouv.fr/html/publication

Tél. : 01 40 56 81 24



- un hebdomadaire :

Études et Résultats

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la Drees

télécopie : 01 40 56 80 38

www.sante.gouv.fr/html/publication

- des revues trimestrielles :

Revue française des affaires sociales

revue thématique

dernier numéro paru :

« Solidarités familiales »

n° 4, octobre - décembre 2005

Dossiers Solidarité et Santé

revue thématique

derniers numéros parus :

« Études diverses »

n° 3, juillet - septembre 2005

- des ouvrages annuels :

Données sur la situation sanitaire et sociale en France

Comptes nationaux de la santé

Comptes de la protection sociale

- et aussi...

Statiss, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm

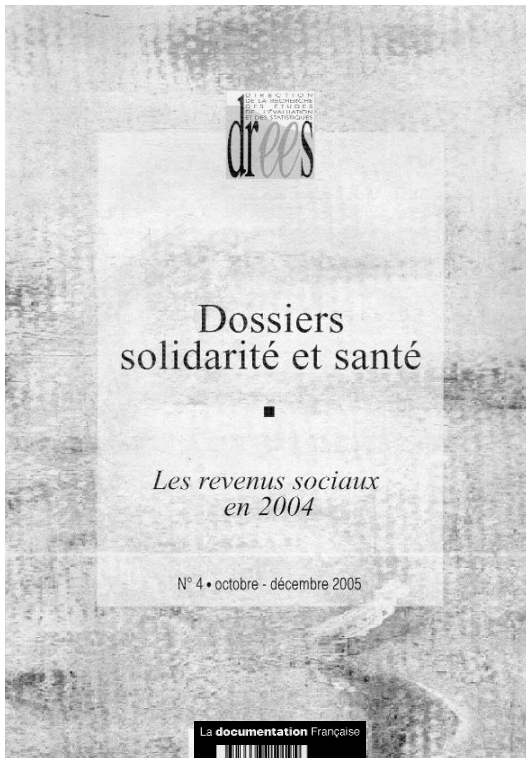


Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

Internet : www.ladocfrancaise.gouv.fr



A paraître

LES REVENUS SOCIAUX EN 2004

Prix : 11,60 euros (4 numéros par an)

Les Dossiers solidarité et santé
sont diffusés par la Documentation
Française
29, quai Voltaire 75344 - Paris cedex 07

Renseignements,
commande et abonnement annuel au :
01 40 15 70 00

Commande en ligne :
www.ladocfrancaise.gouv.fr

Derniers numéros parus :

- Études diverses
N° 3, juillet-septembre 2005
- Études diverses
N° 2, avril-juin 2005
- Études sur les dépenses de santé
N° 1, janvier-mars 2005
- Les revenus sociaux en 2003
N° 4, octobre-décembre 2004

au sommaire de ce numéro

LES PRESTATIONS DE PROTECTIONS SOCIALES EN 2004

Julien BECHTEL et Michel DUÉE

LES PRESTATIONS FAMILIALES ET DE LOGEMENT EN 2004

Nathalie BLANPAIN

LES ALLOCATAIRES DE MINIMA SOCIAUX EN 2004

Marie AVENEL, en collaboration avec Cécile NABOS

LES RETRAITES EN 2004 : PREMIERS ÉLÉMENTS SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

*Alexandre DELOFFRE,
en collaboration avec Cécile NABOS*

Hors dossier

LES PLACES EN MAISONS DE RETRAITE ET UNITÉS DE SOINS DE LONGUE DURÉE : UNE PROJECTION À L'HORIZON 2030

Nathalie DUTHEIL